

## Les conseillers municipaux



Entre les rencontres avec les différents experts et intervenants en lien avec les dossiers d'intérêt pour la municipalité, ma participation à des comités, ainsi que la lecture et la préparation de dossiers pour les assemblées du conseil, on peut dire que mon temps est bien rempli.

J'apprécie l'information fiable, simple et concise, issue de démarches étoffées et rigoureuses, sur les sujets qui sont directement en lien avec les orientations de la municipalité et les mandats qui m'ont été confiés.

Je dois être sélective dans les dossiers qui me sont proposés pour bien soutenir le travail du conseil, mais je garde mes antennes ouvertes à tous les sujets d'intérêts pour nos citoyens.

Comme plusieurs collègues, j'occupe un autre emploi à temps plein. Toutefois, je reste votre conseillère municipale en tout temps. Il faut simplement garder en tête que cela restreint un peu ma flexibilité quand vient le temps de me déplacer, ou de vous rencontrer.



## Mes partenaires



Tous les acteurs de la municipalité sont des partenaires pour un conseiller municipal :

- › Les citoyens
- › Les organismes communautaires
- › Le milieu des affaires
- › Le milieu scolaire
- › Les intervenants des différents ministères
- › Les autres municipalités
- › Des concertations ou regroupements
- › Le personnel de la municipalité
- › Les organismes parapublics



## Priorités



Mes priorités sont identifiées dans les **plans stratégiques que la municipalité** définit en conseil municipal. Elles peuvent aussi être modulées selon les **orientations gouvernementales, les politiques, les lois et les règlements**. Elles couvrent bien sûr l'ensemble des responsabilités de la ville : urbanisme, aménagement du territoire, culture, loisirs, développement communautaire, économie, environnement, habitation, transport,

autres services aux citoyens et projets spécifiques proposés par le gouvernement provincial. Toutefois, elles couvrent aussi des axes d'interventions pour lesquels nous pouvons jouer un rôle, tels que la réussite éducative et le développement global des enfants, pour ne nommer que ceux-ci.

Chaque année, nous devons adopter notre **plan triennal d'immobilisation**, qui porte sur les trois années à venir. Nos priorités s'y retrouvent donc, et nous y revenons chaque année.

Certains conseillers sont rattachés à un parti politique et veillent également aux **priorités de ce programme**.



## Prise de décision



**Je me fais le devoir de présenter au conseil les informations des projets les plus porteurs qui sont en lien avec les orientations de notre municipalité.**

Une municipalité est un gouvernement de proximité où chaque membre a ses fonctions. Des élus président des comités qui sont rattachés à une direction de l'administration qui a des mandats précis. Nous analysons les demandes en fonction des politiques, lois et règlements en place. Si les directions de service et les directions générales approuvent certaines demandes, d'autres doivent être soumises à l'approbation du conseil.

**Voici quelques renseignements à propos de notre processus de décision:**

Il n'y a **pas qu'un seul chemin pour prendre des décisions au sein d'une municipalité**, mais je m'attarderai à celui que je vois le plus souvent, soit l'adoption par voie de résolution. Sachez tout de même que certaines décisions se prennent par voie de règlement. Vous pourrez trouver plus d'information à ce sujet sur les sites en référence au bas de cette fiche

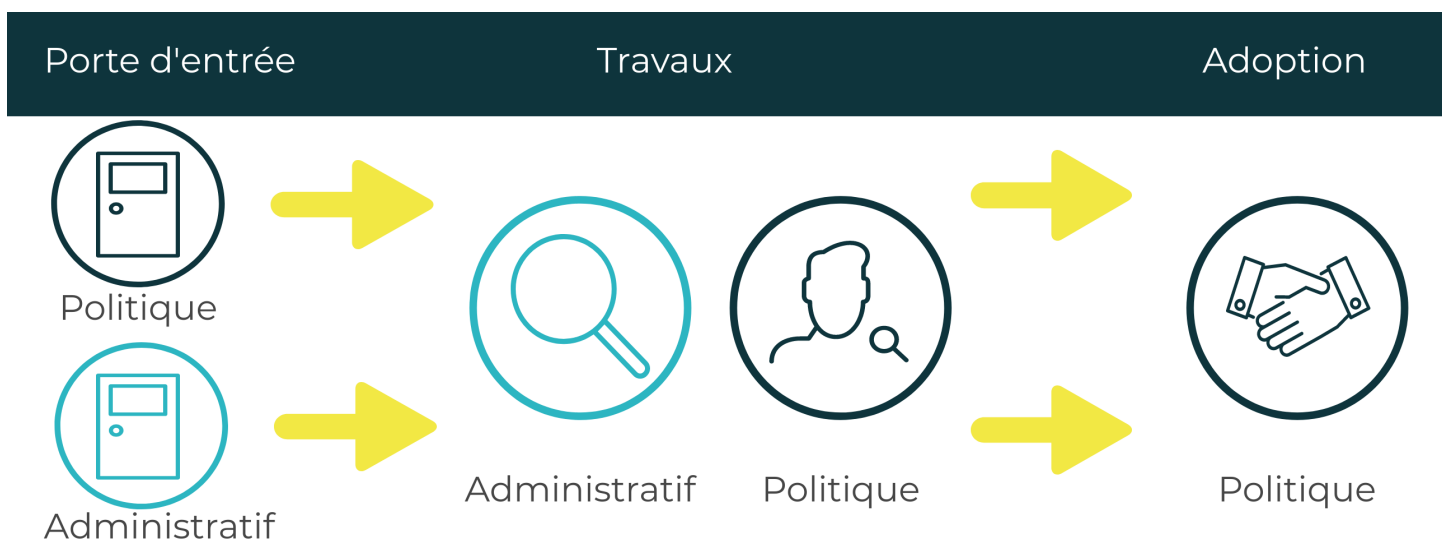
**La première étape** pour vous constitue à **établir un contact avec nous**. Parfois, votre porte d'entrée sera politique, soit un membre du conseil municipal, tandis qu'à d'autres occasions, elle sera administrative, soit une direction de service ou une direction générale.

Peu importe la porte d'entrée, la **deuxième étape** fera en sorte que **votre demande sera portée à l'attention de la direction générale ou de la direction de service**, afin qu'elle puisse être évaluée et analysée. Ils s'attarderont aux besoins de la population, nos priorités, la solution que vous proposez, les ressources à notre disposition pour répondre à votre demande, ainsi que tous les cadres légaux qui peuvent s'appliquer. Il est aussi possible que des travaux préparatoires doivent se tenir avec des élus, par exemple en comité de travail.

**La troisième étape** de votre demande est celle que vous attendez le plus : l'adoption. À moins de faire partie des demandes que les directions peuvent autoriser, cette étape aura lieu lors d'un conseil municipal.

## Le processus de décision au sein d'une MRC :

**Je pourrais vous résumer le processus décisionnel en contexte municipal de cette façon :**



## **Bon à savoir à propos du processus décisionnel**

Lorsque vous venez me rencontrer pour une demande, sachez que j'aurai besoin de temps avant de revenir vers vous avec une décision. Je comprends que le processus peut paraître long vu de l'extérieur, mais respecter les étapes, c'est respecter l'équité pour tous. Cette rigueur dans nos concertations nous aide à prendre de meilleures décisions

**Autant à titre de maire que de préfet, selon les enjeux, les dossiers et les priorités, et dans le respect du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, je serai influencée par :**

- › Les citoyens
- › Les autres conseillers
- › Nos partenaires de services à la population
- › Les experts sur des enjeux particuliers
- › Les organismes qui peuvent identifier les besoins de la communauté
- › La direction générale de la municipalité

**Dans ma décision, je serai favorable à des propositions qui:**

- › soutiennent la cohésion sociale
- › assurent la prospérité économique;
- › garantissent une responsabilité environnementale;
- › exposent les retombées positives prévues
- › visent à améliorer le sort de groupes défavorisés
- › sont financièrement viables
- › sont de type « clé en main », à la fois adaptées au contexte et aux besoins
- › démontrent clairement leur plus-value pour la communauté
- › sont réalistes, en termes de ressources sollicitées

- › exposent les retombées positives prévues
- › touchent un grand nombre de citoyens
- › ont fait leurs preuves dans d'autres municipalités
- › respectent et répondent aux politiques publiques et aux orientations gouvernementales

## Enjeux ponctuels qui peuvent avoir un impact sur ma décision:

- › La circulation des idées au sein de l'organisation
- › Les élections et le changement d'équipe qui peut s'ensuivre
- › Le manque de ressources (humaines ou matérielles)
- › Les catastrophes naturelles
- › Les finances publiques
- › Le remplacement d'infrastructures
- › Tout autre événement imprévu qui nécessite l'intervention de la municipalité

## **Conseils**



### **Adressez-vous à la bonne personne**

Il est important de d'abord contacter les gens qui analysent les demandes ou qui peuvent vous aider

### **Démontrez un intérêt sincère**

Intéressez-vous aux dossiers, aux nouvelles, aux enjeux de la municipalité.

### **Ne brûlez pas les étapes**

Les événements et les occasions de réseautage ne sont pas des moments opportuns pour exposer vos demandes. Profitez plutôt de l'occasion pour vous présenter brièvement et convenir d'un meilleur moment pour une rencontre.

### **Choisissez les bons canaux de communication**

Si votre interlocuteur est très actif sur les réseaux sociaux, vous pouvez apprécier ses publications. Toutefois, pour les demandes de rencontre ou pour lui exposer vos idées, éviter de le faire par les réseaux sociaux.

### **Ayez un ton juste**

Votre interlocuteur préfère-t-il les échanges formels, ou se sent-il plus à son aise dans les échanges plus familiers ? Adaptez votre ton aux attentes de votre interlocuteur, mais attention ! Celles-ci pourraient différer d'un lieu de consultation à un autre. Discuter dans un bureau ou lors d'une séance de conseil municipal demande des ajustements différents.

### **Évitez les termes trop techniques**

Lorsque vous présentez un projet, évitez le jargon propre à votre secteur ou votre domaine. Au contraire, tentez de traduire votre réalité dans les termes utilisés dans le secteur municipal.

### **Soyez précis, bref et concis.**

Que ce soit en personne ou par courriel, soyez clair sur vos attentes. Un message bref, mais explicite, expliquant précisément la demande et le délai de réponse souhaité vous donnera une longueur d'avance pour la suite.

### **Consultez le plan stratégique de la municipalité ou de la MRC**

Vous pourrez ainsi me présenter en quoi votre projet répond aux objectifs et aux priorités de notre municipalité ou par la MRC.

**Voyez à ce que votre projet soit :**

## Rassembleur

Vous avez pris soin d'impliquer d'autres personnes, des organisations ou des institutions importantes. Dans certains cas, le fait de démontrer l'appui des citoyens, sous forme de lettres ou de pétition, aidera à traduire l'importance ou l'urgence d'agir.

## Mobilisateur

Votre projet correspond à des demandes exprimées par la population et s'inscrit dans la planification stratégique de la municipalité.

## Documenté

La présentation est à la fois succincte et précise. Votre dossier inclut des données fiables, des exemples de projets similaires et souligne les impacts sur le segment de la population visée.

## Réaliste

Votre échéancier est réaliste et tient compte du temps qu'il me faudra pour prendre connaissance de votre demande avant de la partager avec les autres membres du conseil. L'investissement requis est cohérent avec les ressources de la municipalité.

## Meilleure période pour déposer une demande

De façon générale, il n'y a ni période idéale ni période proscrite.

Cependant, certains projets s'inscrivent dans un calendrier d'activités pour lesquelles la municipalité ou la MRC prévoit des budgets qu'elle distribue à des périodes précises, en cours d'année.

De plus, les municipalités et les MRC adoptent généralement leur budget entre novembre et décembre. Considérant que c'est une période où la charge de travail est plus grande, c'est une période à éviter pour faire des demandes.



Selon le type de projet proposé, il est aussi important de prévoir assez de temps en amont pour que celui-ci puisse être inclus dans les dépenses, s'il y a lieu, sachant que les décisions doivent suivre un cheminement préétabli.

Pour connaître le calendrier des activités, l'adoption du budget et les dates de tombées pour le dépôt de projets dans votre municipalité ou MRC, le site web est votre principale ressource. Si l'information recherchée est difficile à trouver, communiquez directement avec eux.

## Pour aller plus loin



### Pour aller plus loin

Une introduction au milieu municipal



Sur le rôle du conseil et des élus



Sur les responsabilités et compétences de la MRC  
et de la municipalité



Sur les MRC et le rôle d'un préfet



Sur le rôle de direction générale d'une municipalité



Sur la prise de décision dans une municipalité



Sur la réalité d'un élu municipal



Sur la loi sur les compétences municipales



Sur la collaboration avec les municipalités, un  
guide pratique



Sur les conditions gagnantes pour la concertation



Sur le travail avec le municipal



Sur les municipalités et les tout-petits

